



NUMÉRO 1806-1168

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 juin 2018 à 19h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault,
M. Christian Roy,

M. Éric Lessard,
Mme Roxane Nadeau.

Sont absents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Jacques

Mme Mélanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Mélanie Roy se joint à la séance à 19h54 au point 9.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1806-1168-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi des procès-verbaux

a) Suivi pour les lampadaires Hydro-Québec

Une vérification du nombre de lampadaires a été réalisé par le directeur des travaux publics. Nous possédons 9 lampadaires au DEL et 6 lampadaires au Sodium.

b) Suivi facture d'ajustement des quote-part de Ville Saint-Joseph

La directrice générale mentionne au Conseil les explications sur la facture d'ajustement des quotes-parts 2017 de Ville Saint-Joseph qui inclues les taxes non chargées pour la bibliothèque pour l'année 2018.

c) Appel projet 2018 - MADA

La directrice générale informe le conseil que la demande de subvention, pour le projet Rang des Érables Nord – sécurité des piétons, a été déposée le 15 mai 2018.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mai 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1806-1168-4 POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1806-1168-5 Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de mai, pour un montant totalisant 63 151,11 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Camion de déneigement – Suivi remisage

Monsieur Jean-Luc Cliche fait un résumé du remisage qui a eu lieu la dernière semaine de mai.

7. Coût de la saison de déneigement

Ce point est reporté à la prochaine séance.

8. Comparatif de sel et de sable – Saison 2016 – 2017 et Saison 2017 - 2018

Les membres du Conseil, prennent connaissance du rapport établissant les comparatifs du coût d'achat et de transport de sel et de sable pour les saisons 2016 – 2017 et 2017 - 2018.

9. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics, fait rapport sur la situation.

Il est 19h54, la conseillère Mélanie Roy se joint à la séance.

10. Affaissement situé au 110, rang des Érables

Le maire informe le conseil municipal des informations reçues sur le sujet. Des études de géologie ont été réalisées et la municipalité est en attente du rapport final.

11. Contrat – Asphaltage rang St-Bruno

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offre public pour le pavage du rang St-Bruno;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre soumissions :

Soumissionnaires	Total avant taxes
P. E. Pageau inc.	236 093,10 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	217 121,07 \$
Construction Abénakis inc.	220 799,85 \$
Pavages Sartigan Ltée	206 619,26 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

1806-1168-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Pavages Sartigan Ltée* au coût de 206 619,26 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Contrat – Asphaltage rang des Érables Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offre public pour la réfection du rang des Érables Nord sur 1,1 km;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre soumissions :

Soumissionnaires	Total avant taxes
P. E. Pageau inc.	233 950,75 \$
Pavages Sartigan Ltée	242 701,94 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	251 445,58 \$
Construction Abénakis inc.	260 738,53 \$

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat est conditionnel à la réception par la municipalité d'une lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

1806-1168-12

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *P. E. Pageau inc.* au coût de 233 950,75 \$ plus les taxes. Il est de plus résolu que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le règlement d'emprunt 225-17 et financées par la subvention du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Mandat de surveillance des chantiers routiers rang St-Bruno et rang des Érables Nord

Des vérifications seront prises pour recevoir une soumission de la part de Labo S.M. Inc. pour la surveillance des chantiers routiers des rang St-Bruno et des Érables Nord.

14. Rapport budgétaire semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2018 qui révèle qu'en date du 30 avril 2018, les dépenses s'élèvent à 192 231 \$ et les recettes à 550 216 \$ sur un budget de 767 525 \$.

15. Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2017, préparé par monsieur Claude Arguin de la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.*, nous indiquent que les revenus d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 674 529 \$, les dépenses conciliées sont de 596 875 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 77 654 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 367 380 \$ au 31 décembre 2017 en plus d'un surplus affecté de 75 000 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

16. Signatures électroniques

La directrice générale informe le conseil municipal des informations reçues sur le sujet.

17. Système de traitement des eaux usées à rayonnement ultra-violet

1806-1168-17

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le conseil de Saint-Joseph-des-Érables demande à la MRC Robert-Cliche d'autoriser sur son territoire, seulement s'il n'y a aucune autre option possible, l'installation de système de traitement d'eaux usées à rayonnement ultra-violet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Déchets dans la municipalité

Le maire informe le conseil municipal que les détritiques ont été ramassés aux abords de la route rang des Érables Nord. Le conseil répètera l'opération l'an prochain pour toutes les routes de la municipalité.

19. Coopérative de Santé Robert-Cliche

Des informations supplémentaires seront prises auprès de la Coopérative de Santé Robert-Cliche concernant la fréquence des assemblées.

20. Pare-étincelle

La directrice générale informe le conseil municipal des informations reçues au sujet des pare-étincelles.

21. Achat d'une tablette

La directrice générale présente les soumissions reçues pour l'achat d'une tablette ou d'un petit ordinateur portable. Suite à la discussion, en premier lieu, une restauration complète de l'ordinateur du maire sera réalisée. Si cette méthode ne fonctionne pas, la municipalité procédera à l'achat d'un nouvel ordinateur portable.

22. Fermeture bureau municipal – Vacances annuelles

Le bureau municipal sera fermé du 13 au 24 août pour les vacances annuelles de la directrice générale. Un avis sera publié dans le prochain bulletin et un message sera laissé sur le répondeur.

23. Caserne

Le maire informe le conseil municipal sur le déroulement de la conférence de presse qui a eu lieu le 28 mai 2018 concernant la construction de la nouvelle caserne.

24. Social des Joséabliens

Le résultat des sondages reçus jusqu'à maintenant est présenté aux membres du conseil.

25. Correspondance

a) Ville de Saint-Joseph

La Ville de Saint-Joseph nous informe que le règlement 615-1-18 modifie le Plan d'urbanisme 615-14 visant à changer et à corriger les grandes affectations du sol de certains secteurs à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville.

1806-1168-25b

b) Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 30 \$ à l'Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches afin d'être membre corporatif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

c) Assemblée nationale – André Spénard

Monsieur André Spénard accorde le montant de 15 000 \$ de son discrétionnaire à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables. Un montant supplémentaire de 10 000 \$ venant du discrétionnaire du ministre est également octroyé à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

1806-1168-25d

d) Camping Saint-Joseph

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite au montant de 125 \$ plus taxes pour la parution d'une publicité dans le dépliant du Camping Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

e) Ministère des transports

Le ministère des transports nous informe qu'ils ont pris connaissance de notre résolution numéro 1802-1164-8, dans laquelle nous demandons l'installation d'une conduite de sécurité sous la route 276, ainsi que le rehaussement de la section basse de ce tronçon de route. Il nous indique que des travaux de dragage sont requis dans la rivière des Fermes.

Suite à la discussion, des démarches seront entreprises pour effectuer le dragage de la rivière des Fermes sur une longueur de 300 mètres comme la loi nous l'autorise.

26. Varia

a) Programme d'aide à la voirie locale - Volet – Redressement des infrastructures routières locales, dossier numéro RIRL-2016-355B

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des

infrastructures routières locale (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu ;

1806-1168-26a

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy, et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Programme d'aide à la voirie locale - Volet – Redressement des infrastructures routières locales, dossier numéro RIRL-2017-627

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locale (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

1806-1168-26b

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Roxane Nadeau, et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est 21h43, le conseiller Éric Lessard quitte la séance.

27. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

Un groupe de citoyens mentionne des nuisances tardives sur le site du Moulin des Fermes. Un suivi sera effectué ultérieurement.

28. Levée de l'assemblée

1806-1168-28

À 22h16, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière